Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN VANDEMEULEBROCK, époux de Dame MARIE-FRANÇOISE WANIN, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1881, à l'âge de 65 ans.—Les personnes qui,par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part,sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 24 janvier 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame FIDÉLINE PARENT, veuve de Monsieur ACHILLE CLARISSE, décédée à Roubaix, le 22 décembre 1881, dans sa 69e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1882, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame SIDONIE HENRISSE, épouse de Monsieur JULES MILLESCAMPS, décédée à Roubaix, le 21 décembre 1881, à l'âge de trente-deux ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur AUGUSTIN-JOSEPH THAON, veuf de Dame SOPHIE FLORIN, décédé à Roubaix,le 13 janvier 1881, à l'âge de 64 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

Le mystère de Bruxelles.

Bruxelles, 19 janvier.

Un drame mystérieux vient d'être découvert à Bruxelles. Le 7 de ce mois, un avocat très estimé d'Anvers, M. Bernays, disparaissait sans qu'on pût soupçonner ce qu'il était devenu. Il était sorti de chez lui, à l'heure ordinaire, pour conduire son fils à l'école, puis avait pris le train pour Bruxelles en se munissant d'un coupon d'aller et retour. Après quoi, on n'avait plus entendu parler de lui. Toutes les recherches faites depuis étant demeurées infructueuses, on avait fini par croire qu'il s'était retiré dans un couvent de France, disposition à laquelle les allures mystiques de M. Bernays prêtaient une raisonnable vraisemblance.

Hier, le parquet de Bruxelles recevait une lettre écrite en anglais, datée de Bâle et signée H. Vaughan, dont l'auteur déclarait avoir accidentellement tué M. Bernays, dans une visite que ce dernier lui avait faite le 7 janvier, dans son domile à Bruxelles, rue de la Loi, 159, en maniant imprudemment un revolver chargé.

Le procureur du roi de Bruxelles informa aussitôt son collègue d'Anvers qui arrivait quelques heures après accompagné de M. Van Stayen, chef de la police judiciaire d'Anvers. Le soir à six heures, M. Willemaers, procureur du roi et M. de Leu, son substitut, un officier de la 5e division, M. Berré et M. Van Stayen se rendirent rue de la Loi, n° 159. L'agent de police ayant vainement sonné à plusieurs reprises, sur l'ordre du procureur du roi, un serrurier fut requis d'ouvrir la porte. Malgré tous ses efforts, il ne put y parvenir. Mais sur l'avis de M. Almeyn, propriétaire de la maison, qui habite du reste à côté, le serrurier souleva le volet fermant une des fenêtres du rez-de-chaussée. On brisa une vitre et on put pénétrer dans l'intérieur et ouvrir par l'intérieur la porte de la rue.

Les magistrats pénétrèrent à leur tour dans la maison. Le rez-de-chaussée se compose d'un salon donnant sur la rue, d'une salle à manger, d'un petit cabinet, d'une cour en partie couverte et d'un jardin. Le salon et la salle à manger étaient absolument vides; rien, pas un meuble.

Le cabinet, situé au fond du vestibule, était fermé, mais une lumière semblait filtrer à travers les interstices de la porte. On l'ouvrit... il était éclairé, en effet. Un bec de gaz brûlait et projetait sa lumière blafarde sur un cadavre couché dans un fauteuil placé dans l'angle de droite du mur faisant face à la porte d'entrée.

Le cadavre était celui de M. Bernays. Il fut reconnu immédiatement par M. Berré et par M. Solvyns, ancien membre de la députation permanente d'Anvers, qui habite actuellement rue Juste-Lipse, et était entré dans la maison en même temps que les magistrats.

Le cadavre était facilement reconnaissable, quoiqu'il fût déjà dans un état de décomposition avancée — la mort doit remonter au jour où l'infortuné a quitté Anvers, c'est-à-dire au 7 janvier, donc a onze jours — les traits ne sont pas altérés. On ne remarqua aucune contraction dans le visage, comme marbré de plaques vertes. Les yeux sont fermés.

D'après toutes les constatations, le corps a dû être placé dans le fauteuil après la mort, car la tête et les parties basses du dos, y reposent seules. Les mains, gantées, ont été placées à la hauteur des poches du gilet, ce qui prouve bien que le cadavre était encore chaud et les membres flexibles quand il a été mis dans le fauteuil. La tête est inclinée à droite, sur l'épaule, et le collet de l'habit est relevé comme pour cacher la trace de la blessure à laquelle a succombé M. Bernays.

Sur une table-guéridon qui se trouve près du cabinet, une carte de l'Afrique australe est étalée et, à côté, il y a cinq revolvers de calibres différents et deux boites à balles, dont une est ouverte.

Une enveloppe se trouvait sur la carte d'Afrique, et portait cette inscription :

To the coroner of the city of Brussels

(A l'officier de justice de la ville de Bruxelles.)

Cette lettre, écrite en anglais et signée « Vaughan » racontait qu'en montrant une revolver à M. Bernays, le coup était involontairement parti et avait tué ce dernier.

Au pied du guéridon, sur le tapis, gisait un revolver américain.

A côté du guéridon, près d'un bureau en noyer, le tapis était maculé par une large tache de sang.

D'après les renseignements fournis à la justice, par M. Almeyn, propriétaire de la maison, c'est le 20 décembre qu'il reçut la visite d'un monsieur, disant s'appeler Vaughan, armateur à Richmond (Etats-Unis). Après échange de pourparlers, Vaughan paya six mois de loyer d'avance et pria M. Almeyn de se charger de l'ameublement de la maison pour lequel il voulait dépenser 40,000 fr.

M. Almeyn alla trouver M, Brugmann, banquier indiqué par Vaughan. On lui répondit à cette banque que l'on avait payé des sommes importantes à M. Vaughan.

Les tapissiers commencèrent à travailler. Ils posèrent des rideaux à toutes les fenêtres donnant sur la rue, meublèrent le cabinet, et le vendredi, 6 janvier,Vaughan les pria de revenir continuer les travaux que le mardi ou mercredi suivant.

M. Bernays a dû arriver rue de la Loi dans l'après-midi. A quelle heure a eu lieu l'accident ou le crime ? Combien de temps Vaughan est-il resté près du cadavre ? On l'ignore.

Il paraît que M. Bernays aurait dit à un de ses compagnons de voyage d'Anvers à Schaerbeek : *« Je vais chez un grand seigneur ou chez un chevalier d'industrie.»*

Mais tout cela ne repose sur rien de positif.

Les magistrats, les médecins-légistes se trouvaient encore hier à minuit dans la maison de la rue de la Loi.

On va faire photographier aujourd'hui le cadavre dans la position où il a été trouvé. Ensuite les médecins procéderont à l'autopsie.

M. Bernays n'avait que trente-deux ans. Il était le neveu de M. Hamburg, directeur de la Banque Agricole. Il laisse une jeune veuve et un enfant de sept ans.

Peut-être y a-t-il eu réellement simple accident, et en présence du malheur dont il était involontairement cause, l'Américain Vaughan, troublé, a fui après avoir écrit au Parquet pour signaler ce qui était arrivé.

Réfugié en Suisse et ne voyant pas, dans les journaux, trace de ses révélations, il se rappelle qu'il a oublié de mettre sa lettre à la poste et alors il écrit de nouveau, se dénonçant. Il n'avait aucun intérêt à le faire. Comment se fait-il que, depuis le 7 janvier, la police n'ait pas trouvé, sur le bureau de M. Bernays, la lettre de convocation de Vaughan ?

Scandale au Conseil communal de Tournai. — *Le Courrier de l'Escaut*, dans un compte-rendu de la séance du Conseil communal de Tournai, rapporte un scandale qui a impressionné toute la ville. M. Crombez et sa majorité se sont, dit-il, misérablement avilis par la conduite qu'ils ont tenue à l'égard de M. Desclée.

Ils ont, en un mot, par leur grossièreté et leurs calomnies déshonoré l'autorité communale, et détruit le prestige qu'elle donne à ceux qui en sont revêtus.

Pendant vingt-cinq minutes, le plus écœurant des spectacles a eu pour scène la table présidée par M. Combrez. Les membres de la majorité du Conseil ont audacieusement calomnié M. Desclée et, non seulement le président a laissé faire, mais a injurié lui-même son collègue.

L'incident est survenu au sujet de l'affaire Soyer, sur laquelle M. Desclée a jugé bon de revenir, alléguant que le discours de M. Crombez l'y forçait. Il essaya de réfuter les arguments du président, mais sa réfutation souleva un torrent d'insultes de la part de ses collègues. M. Cousinna et M. Lefebvre prennent à leur tour la parole et le résumé de leurs discours est que M. Desclée a outragé par ses accusations le procureur général et le bourgmestre.

M. Desclée veut protester, mais tout le monde parle à la fois ; un tohu-bohu indescriptible se produit. M. Desclée tient tête à l'orage et conserve son sang-froid au milieu de la colère de ses adversaires. M. Desclée est accusé d'avoir dit que le président du Conseil est incapable et « complice » mais il démontre facilement la mauvaise foi de ses adversaires en demandant la vérification immédiate de la sténographie officielle. Le sténographe déclare avoir écrit *incapable* et non *complice*.

La tumulte recommence, les insultes pleuvent de plus en plus dru sur la tête de M. Desclée et la séance se termine au milieu d'un brouhaha étourdissant.

— Une explosion formidable de poudre vient d'avoir lieu dans des rues d'Anvers. Il paraîtrait que plusieurs personnes ont été brûlées et qu'il y a eu de graves dégâts.

— Le roi et la reine honoreront de leur présence la soirée musicale donnée au bénéfice des victimes de la catastrophe de Seraing et de l'incendie du Ring theater de Vienne,par une nouvelle Société de musique bruxelloise, dans la salle de la Grande-Harmonie, à Liége, le 1er février.

FAITS DIVERS

On écrit de Paris, 20 janvier :

Les obsèques civiles de M. Charles Blanc ont eu lieu aujourd'hui à une heure, à Paris.

Au domicile du défunt qui était à l'Institut, le service d'honneur était fait par un piquet d'infanterie. M. Charles Blanc était chevalier de la Légion d'honneur.

Le service de sûreté était entretenu par un officier de paix et une brigade de gardiens du septième arrondissement. Il y avait, en outre, une délégation de membres de l'Académie française et une délégation de membres de l'Académie des beaux-arts, en costume.

Le corps est placé sur un catafalque couvert de couronnes et le cortége se forme au milieu d'une grande foule qui couvre la place de l'Institut.

Il y a encore un nombre considérable de curieux sur le pont des Arts, sur les quais jusqu'au Pont-Neuf et sur le Pont Neuf.

On se met en marche à une heure un quart.

Le deuil est conduit par M. Pozzo de Borgho, cousin du défunt. M. Louis Blanc et Mme Charles Blanc, avec MM. Victor Hugo et Naquet, montent dans la première voiture.

Viennent ensuite MM. Gaston Boissier, Camille Rousset et Jules Simon, de l'Académie française ; MM. Laboulay et Nourrisson, Havet, professeur au collège de France; Leneveu,de l'Académie des beaux-arts; plusieurs membres de l'Institut, M. le président Cartier, M. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe, des rédacteurs de la *Justice* et d'autres journaux radicaux, les huissiers du Collège de France, des représentants de l'administration des beaux-arts, etc., etc.

Le cortége suit les quais, le Pont-Neuf, les rues du Pont-Neuf, des Halles, Montorgueil, de Turbigo, la place du Château-d'Eau, le boulevard Voltaire et la rue de la Roquette, pour arriver au Père-Lachaise, où plusieurs discours vont être prononcés.

A partir des Halles,les curieux sont moins nombreux et plusieurs personnes qui suivaient le corps sont elles-mêmes dispersées.

— L'ÉTIQUETTE DES COURS. — *L'Union* de Bologne raconte un détail rétrospectif, mais fort curieux, — *se non e vero...* c'est bien le cas de le dire. — sur les réceptions du jour de l'an au palais du Quirinal, à Rome.

Pendant le défilé du corps diplomatique devant la reine, la dame d'honneur, marquise de Montereno, remarqua que Mme Leghalt, femme du premier secrétaire de la légation belge, portait une robe dont la queue n'atteignait pas l'étiquette. Elle le fit remarquer à la reine.

Celle-ci estima que cette infraction portait atteinte au respect qui lui est dû; elle appela M. de Keudel, ambassadeur d'Allemagne, doyen du corps diplomatique, et le pria de demander à Mme Leghalt si sa robe était de longueur réglementaire.

M. de Keudel accomplit cette singulière mission avec une résignation qui fait honneur à son sang-froid germanique.

Mais Mme Leghalt, qui est fort vive, appela son mari et sortit avec lui de la salle. Dans l'antichambre elle demanda une paire de ciseaux, coupa la queue de sa robe en se faisant aider par son mari et l'envoya à la marquise de Motereno avec ce billet .

« Veuillez vérifier si elle est de longueur voulue. »

Puis elle quitta le Quirinal avec son mari.

L'éclat produit par cette petite scène a mécontenté vivementt le roi ; les commentaires ont été très animés daus son entourage, dit l'*Unione* de Bologne.

LES CRIMES AUX ETATS-UNIS. — Nous trouvons dans le *Messager franco-américain:*

Il a été commis aux Etats-Unis 599 assassinats dans le cours de l'année écoulée. Les auteurs de 88 de ces meurtres sont restés inconnus, et dans beaucoup d'autres cas, les coupables, quoique connus, ont échappé au châtiment par un motif ou un autre, quinze par le suicide. L'Etat de New-York a fourni 101 assassinats pour sa part, dont 47 commis dans la ville de New-York.

Pendant la même année, il y a eu dans le pays 242 suicides, dont 114 dans l'Etat et 87 dans la ville de New-York.

Le suicide le plus original a été celui d'un homme qui s'est jeté à l'eau après s'être enveloppé la tête dans un sac rempli de pierres.

En seconde ligne vient celui de l'individu qui s'est précipité de la tour de Chicago. Sur la liste des suicides, il ne figure qu'un seul Chinois — un jeune étudiant qui s'est suicidé par amour pour une Maritorne qui s'était jouée de lui.

Sur 90 exécutions capitales régulières, le plus grand nombre — 17 — ont eu lieu dans l'Arkansas.

Dans le nombre des suppliciés, il y a eu trois femmes, dans le New-Jersey, la Pennsylvanie et la Virginie.

Le nombre des individus, coupables ou soupçonné de crimes divers, qui ont été lynchés, est de 59, y compris un clergyman de couleur dans l'Arkansas.

Le mode de supplice adopté a presque toujours été la corde, mais il faut noter une exception en Géorgie, où une *mob* s'est amusée à rôtir un homme.

— La ville de Kaschau (Hongrie) a failli éprouver un désastre semblable à l'effroyable catastrophe du Ring-Theater. Le 16, en effet, à six heures et demie du soir, un incendie a éclaté juste devant l'appareil qui servait à chauffer le théâtre de cette ville. En quelques minutes, la salle et la scène furent remplies d'une épaisse fumée. Heureusement, les pompiers, accourus sur-le-champ, éteignirent le feu en peu d'instants.

— La *Gazette de Silésie* publie la lettre suivante,qui aurait été écrite par le grand-duc Constantin à son ancien précepteur, le général Golovine. On sait que le grand-duc est tombé en disgrâce, après avoir été accusé d'avoir pris part à l'agitation nihiliste:

» De longtemps je ne retournerai en Russie; je vais demeurer en France, ma seconde patrie. J'ai rompu mes relations avec mon pays natal et abandonné ma fortune et ma famille, me réservant seulement une rente de quatre-vingt mille roubles.

Ma situation vis-à-vis de l'empereur est devenue insoutenable; je reconnais que la faute en est en partie à certaines imprudences et erreurs de ma part. Lorsque j'étais gouverneur de Pologne, je me suis, pendant quelque temps, un peu trop lié avec le parti radical; comme administrateur de la marine, j'ai pu également commettre des erreurs. Mais quand à prétendre que je me sois mis en rapport avec les nihilistes, c'est là une ridicule invention à laquelle personne dans la famille impériale n'a jamais attaché foi.

— PATACHON ET GIRAFFIER. — Dans cette amusante pochade qui porte pour titre les *Deux Aveugles*, Patachon et Giraffier se disputent à coups de poing le sou que leur jette un passant. Cette scène, paraît-il, n'est pas absolument du domaine de l'opérette, et les voyageurs qui sortaient hier de la gare du Nord ont pu assister à une réédition de ce combat homérique.

Deux aveugles s'étaient postés, en effet, hier, dans l'après-midi, aux abords de la porte de l'arrivée. Tous les deux psalmodiaient à qui mieux mieux leur monotone complainte, lorsque l'un d'eux reçut dans son chapeau une petite pièce blanche, cinquante centimes. Le petit garçon qui accompagnait l'autre aveugle le prévint de la bonne fortune qui venait d'échoir à son collègue. Furieux, l'aveugle s'approcha de ce dernier et l'accusa de concurrence déloyale; il avait, paraît-il, acheté la place à son prédécesseur,qui s'était sans doute retiré après fortune faite.

Quoi qu'il en soit, nos deux aveugles ne s'en tinrent pas aux paroles, et les bâtons furent bientôt de la partie. Maniant leurs bâtons de droite et de gauche, les deux aveugles frappaient comme deux sourds, à la grande joie de la foule qui, voyant qu'ils ne réussissaient pas à s'attrapper, riait de l'aventure.

Malheureusement, le hasard voulut que l'homme qui avait reçu la pièce de 50 centimes, portât un coup mieux assuré et que l'autre, qui était en guigne, le reçût sur la tête.

Un gardien de la paix surgit alors et sépara les deux mendiants, qu'il fit déguerpir de cette place au plus vite.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

La réunion de la Commission des 33.

Paris, 20 janvier, 2 h. 30.

La commission de révision de la Constitution vient de se réunir. Les trente-trois membres sont présents.

On se préoccupe beaucoup, dans les couloirs, des conséquences de la grave journée d'hier.

Nous apprenons qu'un certain nombre de membres viennent de prendre l'initiative de la convocation des anciens membres de la gauche et de l'Union républicaine et des nouveaux députés se rattachant à la même nuance.

Cette réunion, qui aura lieu probablement dimanche, aura pour objet d'examiner la situation et les mesures à prendre.

On voudrait éviter une crise et trouver un terrain de transaction.

Il serait question, par exemple, d'accorder au cabinet un vote de confiance préalablement à toute discussion sur la révision, et de laisser aux membres de la Chambre leur liberté d'action sur la question du scrutin de liste.

2 heures 35.

La commission de révision vient de constituer son bureau.

Il a fallu deux tours de scrutin pour la présidence. Au premier tour, les voix se sont ainsi réparties :

MM. Margaine, 14 ; Boysset, 10 ; Barodet, Achard, Bernard Lavergne et Remoiville, chacun une voix.

Au second tour, M. Margaine a été élu par 16 voix contre 13 à M. Boysset.

M. Féau a été nommé secrétaire.

3 heures 20.

La commission de révision procède en ce moment à l'audition de ses membres qui exposent, suivant l'usage, l'opinion de leurs bureaux respectifs.

En égard au grand nombre des membres de la commission, cette audition occupera probablement toute la séance d'aujourd'hui.

3 heures 40.

La commission de révision a procédé plus rapidement qu'on ne le croyait à l'audition de ses membres. Elle vient de suspendre sa séance pour permettre à son président d'aller trouver M. Gambetta.

M. Margaine doit demander au président du conseil de vouloir bien venir conférer avec la commission. Celle-ci est prête à l'entendre aujourd'hui même, ou demain, à son gré.

3 heures 40.

L'exposé des opinions dans la commission a permis de constater que la presque unanimité des membres reconnait la plénitude des droits du Congrès.

Une très grosse majorité est d'autre part d'avis de proposer la révision pure et simple.

Quelques membres proposent d'indiquer néanmoins les points sur lesquels devraient porter la révision.

Les uns voudraient que ces points fussent énumérés dans des considérants, d'autres que l'indication figurât dans le dispositif même du projet de résolution. Mais cette dernière opinion est celle de l'infime minorité.

Paris, 20 janvier, 8 h. 20.

M. Margaine a fait une seconde démarche auprès de M. Gambetta, qui lui a promis d'en référer au conseil des ministres, qui sera convoqué, spécialement à cet effet, demain dans la matinée.

Paris, 20 janvier, 11 h. 20 soir.

On constate qu'il existe, au sein de la commission des 33, un groupe assez important de députés, qui semblent vouloir unir leurs efforts pour écarter une crise ministérielle.

La question de la Révision

Paris, 21 janvier.

Il est probable que la Commission des 33 nommera aujourd'hui son rapporteur.

Le rapport sera déposé lundi sur le bureau de la Chambre.

La discussion en séance publique du projet aura certainement lieu la semaine prochaine.

Il est question de déposer aussi un projet de loi invitant le Président de la République à réunir immédiatement le congrès.

La composition de la commission des 33

Paris, 20 janvier.

Au point de vue du classement des groupes, 5 des commissaires élus appartiennent à l'extrême gauche: ce sont MM. Barodet, Camille Pelletan, Georges Perin, Clémenceau et Maigne; 10 appartiennent à la gauche radicale ; ce sont MM. Boysset, Achard, Dautresme, Remoiville, Dréo, Féau Frébault, Chevandier Jullien, et Roudier.

Les autres appartiennent à des nuances plus modérées. La plupart faisaient partie de l'ancienne gauche, tels que MM. Bernard Lavergne, Louis Legrand, Roger, Andrieux, Langlois, de Choiseul, ou de l'ancien centre gauche, comme MM. de Mareère, Ribot et Renault-Morlière.

Les intentions de M. Gambetta

Paris, 20 janvier, soir.

Ce matin M. le président du conseil a reçu plusieurs de ses amis avec lesquels il a longuement conféré; avec son infatuation ordinaire il continue à se déclarer certain du succès final.

Je saurai, aurait-il dit, trouver cette impertinente coalition. On peut donc être assuré qu'il n'est pas disposé à se retirer, mais bien à poursuivre les débats jusqu'au bout et à chercher à désagréger les forces qui se sont formées contre lui.

Les dispositions du Sénat

Paris, 20 janv.

La nomination de la commission des 33 a produit une grande émotion au Luxembourg et modifiera certainement les dispositions de la Chambre haute.

La majorité républicaine était disposée à adopter le projet de révision proposé par M. Gambetta ; il est peu vraisemblable qu'elle fasse le même accueil à une proposition de révision intégrale qui remet tout en question.

Plusieurs membres de la gauche s'en expliquent très nettement dans les couloirs et déclarent que si la chambre ne veut pas se suicider, le Sénat n'y est pas disposé davantage.

Cependant les groupes de la majorité ne se réunissent pas encore pour délibérer; ils veulent attendre que la commission nommée hier ait achevé son travail et que la Chambre ait pris une résolution définitive.

Mais, il n'y a guère, en ce moment, qu'une cinquantaine de sénateurs qui accepteraient la révision intégrale.

A la Bourse de Paris

Paris, 20 janv., soir.

Le *Figaro* a publié ce matin un article qui fait grand bruit dans le monde financier. La baisse d'hier est attribuée par cet article pour une certaine partie à ce qu'un financier, M. Lebaudy, associé à un banquier, ami de M. Gambetta, aurait fait acheter à un capitaliste, M, Pamard, des actions de Suez pour des sommes énormes, et aurait profité de la hausse pour vendre ses propres titres. La hausse des titres n'étant provoquée que par des achats déraisonnables, aurait été suivie hier d'un écroulement. Nous reproduisons les énonciations du *Figaro* parce qu'à la Bourse, aujourd'hui, les noms de MM. Lebaudy et Pamard se trouvent, par suite de l'article de ce journal, mêlés à toutes les conversations. Nous ne prenons aucunement la responsabilité de ces bruits, dont nous n'avons pu contrôler l'exactitude.

Le conseil municipal de Paris.

Paris, 20 janvier.

Hier, à trois heures, les conseillers municipaux composant le groupe de l'autonomie communale se sont réunis dans le but d'organiser le banquet qu'ils ont l'intention d'offrir au nouveau sénateur de la Seine, le commandant Labordère.

Il a été décidé que le banquet aurait lieu le vendredi 3 février. Tous les électeurs sénatoriaux de la Seine seront invités à s'y associer.

Pour régler tous les détails d'organisation, une sous-commission a été nommée; elle se compose de MM. Rousselle, de Bouteiller et Mesureur.

—

On sait que le conseil municipal de Paris est convoqué en session extraordinaire, à partir du lundi 23 janvier jusqu'au mercredi 25 janvier inclusivement.

Le *Réveil* annonce que M. Maillard, conseiller municipal, compte interpeller M. Camescasse, préfet de police, au sujet de l'attitude de la police lors de la manifestation Blanqui.

Le traité de commerce franco-Belge

Bruxelles, 20 janvier.

Chambre des Représentants. — Le ministre des affaires étrangères fait observer que le traité de commerce franco-belge soulève autant de critiques en France qu'en Belgique : il développe ensuite quelques considérations historiques et ajoute : « Ce n'est pas la faute du gouvernement belge si les préjugés protectionnistes se réveillent en France. Fallait-il refuser de tarifer et répondre au tarif français par un tarif plus libre-échangiste que jamais ? Si le gouvernement eût fait cela, on lui aurait refusé sa façon d'agir. Nous avons obtenu la clause de la nation la plus favorisée. »

Le ministre, en terminant, engage l'industrie à compter plus sur elle même, que sur le gouvernement.

Le traité de commerce franco-espagnol

Le conseil des ministres présidé par le roi a décidé de demandé une prorogation du traité de commerce franco-espagnol.

Le traité de commerce franco-portugais

Lisbonne, 20 janvier.

La Chambre des députés a repris aujourd'hui ses travaux.

La commission des affaires étrangères sera immédiatement nommée, et le traité de commerce avec la France très-prochainement déposé sur le bureau de la Chambre.

Affaires d'Algérie

Alger, 20 janv.

Une rumeur sans fondement et surtout sans probabilité a étonné hier les promeneurs de la promenade de l'Etang et de la place Kléber. On annonçait que le général de division Delebecque, qui est à Mecheria, était remplacé par le général Colonieu, qui est à Aïn-Sefra avec une colonne de cavalerie et le goum des Hamyan. Le général Colonieu étant le plus jeune des généraux de brigade, ce fait seul prouve l'absurdité des bruits répandus. Une dépêche venant d'Aïn-Sefra et émanant du chef de la colonne annonce que les Douï-Menia ayant reçu des ordres formels du sultan du Maroc, ont résolu de refuser passage à Si-Sliman-ben-Kaddour qui leur avait demandé le libre parcours sur les rives de l'Oued-Guir. Cette dépêche rend compte que les chefs de plusieurs tentes des Ouled-Alderkerim avaient écrit à Oudja pour demander l'aman, mais que cette lettre,ayant été surprise par le caïd des Mehaïa, avait été remise à Si-Sliman, qui avait puni durement ces chefs en leur infligeant une amende de 1,000 francs.

Le caïd des Mehaïa est aujourd'hui prisonnier de la colonne de Négrier, et il est certain qu'on lui fera expier sa participation aux derniers événements insurrectionnels. L'enquête a démontré d'une façon flagrante qu'il nous était hostile et son fils Sahéli Ould-bou Bekeur, qui était venu à Mecheria implorer la clémence du général de division, a reçu l'ordre de repasser la frontière et la consigne la plus sévère a été donnée aux postes d'El-Aricha, Fortassa, El-Beida, dans le cas où il aurait l'audace de se représenter.

Un émissaire venant du Tafilalet annonce que Bou-Amena est dans le plus complet dénûment et aurait l'intention de se retirer dans le sud de la Tripolitaine. Il n'y a plus avec lui que quelques tentes des Rezaïna (tribu de Saïda qui a fait défection) et le caïd de cette tribu, Sassi, a cherché un asile chez les Douï-Menia.

La colonne d'Aïn-Ben-Kheli a beaucoup souffert des derniers froids. Un convoi de ravitaillement,escorté par un bataillon de la légion étrangère, a été surpris par une tempête de neige et a failli éprouver un véritable désastre. Quatre-vingts chameaux et sept hommes avaient disparu dans la tourmente. Les hommes ont été retrouvés le lendemain par le gros de la colonne, après une nuit passée sans feu,sans abri. Quant aux chameaux, beaucoup sont morts, mais on est parvenu à sauver la plus grande partie de leur chargement.

Les nouvelles envoyées du reste par les diverses troupes en marche font connaître que toutes ont été très éprouvées.La colonne Brunetière a pu se ravitailler à temps, mais elle a supporté de grandes fatigues. Elle est à Aflou, dans le Djebel-Amour.

La colonne Duchesne a perdu plus de cinquante chameaux en descendant sur Bou-Guern, dans le choit Chergui. Les convois qui allaient du Kreider sur Mécheria ont été arrêtés par le mauvais temps et la neige qui n'a pas cessé de tomber pendant quarante-huit heures. Dans toutes les colonnes, des hommes ont eu les pieds gelés : la colonne de Négrier a beaucoup souffert. Une vingtaine de légionnaires ont été évacués sur les hôpitaux ou ambulances du Nord.

Le général Latour-d'Auvergne, qui a poussé jusqu'à Ouargla, est de retour et le lieutenant-colonel Belin, commandant supérieur, qui accompagnait les troupes, est rentré à Laghouat. Tout est tranquille de ce côté et les Beni-M'zab ont assuré le général de leurs bonnes intentions.

Le Reichstag allemand

Berlin, 20 janvier.

Le Reichstag a accepté le premier paragraphe du projet de loi relatif à l'entrée de la ville de Hambourg dans le Zollverein, conformément à la proposition de la commission et après avoir rejeté l'amendement Hœnel.

Puis la Chambre s'est ajournée.

Affaires ecclésiastiques en Allemagne

Berlin, 20 janvier, soir.

Le ministre de l'intérieur, M. de Puttkamer, aurait exprimé la conviction que le Conseil fédéral ne ratifiera pas le projet de loi Windthorst, voté par le Reichstag.

Garibaldi à Naples

Rome, 20 janvier.

Garibaldi est attendu très-prochainement à Naples, où les médecins l'envoient pour rétablir sa santé.

Les Napolitains lui préparent une ovation.

Le général habitera, pour être plus tranquille, une villa à Pausilippe.

Le pélerinage espagnol à Rome

Madrid, 20 janvier.

Il est probable que l'archevêque de Santiago conduira à Rome les pélerins de son diocèse. Ce prélat ne veut nullement faire de ce pélerinage une manifestation politique.

Les prisonniers irlandais

Londres, 20 janvier.

MM. Parnell, Okelly et Obrien, prisonniers à Kilmainham, ont été avisés officiellement, hier soir, que leur emprisonnement sera prolongé de trois mois.

Les troubles de la Dalmatie.

Buda-Pesth, 19 janvier.

Pendant la séance d'aujourd'hui de la Chambre des Députés, M. Helfy a interpellé le président du conseil, pour savoir si les bruits relatifs à des troubles qui auraient éclaté dans la Dalmatie méridionale et dans les provinces occupées, étaient fondés.

Dans le cas d'une alternative, l'interpellant demande quelles sont les causes auxquelles le gouvernement attribue cette agitation, quelle conduite il se propose de suivre. Il voudrait, en outre, savoir si le gouvernement a des projets arrêtés pour l'avenir, dans lesdites provinces, et quels sont ces projets; si, par suite, de cette agitation, le gouvernement turc a pris des mesures: enfin, si éventuellement le gouvernement était disposé à produire les notes échangées à propos de cette question.

Sérajevo, 20 janvier, soir.

Depuis quelques semaines l'émigration de la population mahométane pour la Turquie a pris de plus grandes proportions. Le gouverneur de la province a appris que ce sont des agitateurs grecs-orthodoxes qui engagent les mahométans à quitter le pays. L'élément mahométan, dans lequel la domination austro-hongroise est obligée de chercher son principal appui, est très accessible aux suggestions des grecs-orthodoxes. Quant à la population catholique, elle est numériquement beaucoup trop faible pour entrer en ligne de compte.

Troubles en Herzégovine

Ancôme, 20 janvier.

Près de Dabar, dans l'Herzégovine, des insurgés ont tué 10 soldats et brûlé une caserne.

Les insurgés ont été victorieux aussi dans une rencontre avec des soldats réguliers à Biéla et à Gora.

Le général Javanovich établira son quartier-général à Raguse.

Il est interdit d'envoyer des nouvelles par le télégraphe.

Petites Nouvelles

Le général japonais Ida, qui occupe le poste de ministre plénipotentiaire du Japon auprès du gouvernement français, vient d'être accrédité aussi en cette qualité près la Confédération suisse.

Il a été reçu hier matin par M. Davier, président de la Confédération.

—

Parmi les grands mariages que l'on annonce, on parle de celui de la fille du baron Gustave de Rothschild avec un richissime propriétaire d'outre-Flandres, M. Lambert. Si le bruit se confirme, nous donnerons de plus amples détails.

—

On annonce au Palais que M. Appey, le conseiller à la cour de Limoges, suspendu de ses fonctions pour dix ans, sera poursuivi devant la cour de cassation, qui a seule le pouvoir de prononcer sa déchéance des fonctions de magistrat.

—

Les journaux allemands annonce la mort, à Oberndorf, de Wilhelm Mauser, l'inventeur du modèle de fusil adopté dans l'armée allemande.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 21 Janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

Il règne une inquiétante agitation dans les couloirs.

Des bruits circulent sur la formation d'un nouveau ministère. On met en avant les noms de MM. de Freycinet, Ribot, Ferry, Lombard ; ces noms passent pour être sympathiques au président de République.

On raconte que M, Gambetta, recevant ce matin M. Margaine lui aurait dit : « Je vous donnerai des explications à trois heures. »

On affirme que le Président du Conseil maintiendra le projet sur la révision limitée et sur le scrutin de liste.

Cette nouvelle produit une vive sensation.

Parmi les rapports distribués aujourd'hui aux députés se trouvent les projets de navigation directe du Nord vers Paris et celui de l'établissement d'un grand canal reliant l'Escaut à la Meuse.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures.

La Chambre aborde la discussion en 1re délibération de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet de dispenser temporairement les candidats à l'engagement dans l'armée de terre de l'obligation de savoir lire et écrire, par assimilation à la loi votée dans ce but pour l'armée de mer.

Les conclusions du rapport présenté par M. Devaux, sont adoptées.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 21 janvier.

Cours de clôture de New-York du 20 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
12,02	12,10	12,35	12,55	12,71	12,84	12,95	13,05.

Ventes du jour : 122,000 balles. — Marché ferme.

Recettes du jour : 18,000 bal. contre 29,000 en 1881.

Total de la semaine : 96,000 balles contre 139,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 21 janvier.

Cours de clôture de New-York du 20 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
12,275	11,30	11,45	11,575	11,675	11,675

Roubaix, le 21 janvier 1882.

Cotons

Liverpool, 20 janvier.

Cotons (clôture du marché.) Ventes de la journée 10,000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 1000 pour la consommation.

Marché calme.

Importations du jour 10,000 balles.

Marseille: 19 janvier.

Cotons. Bonne demande, prix bien tenus. On a vendu 200 qtx. Tarsous machiné à prix secret.

Produits divers

Londres, 20 janvier.

Temps brouillard.

Mark Lane. — Froments sans affaires par suite du brouillard.

Importations à Londres en froment depuis lund dernier 00000 quarters.

Cargaisons flottantes.

Acheteurs pour roux d'hiver disponible de 53 53[illegible].

Cargaisons arrivées 0, à vendre 7.

Londres, 20 janvier.

Sucres raffinés affaires actives à prix soutenus.

Tous autres sucres calmes, prix en baisse.

Amsterdam, 20 janvier.

Cafés tendance baisse. On cote Java bon ordinaire 32 cents le 1/2 kilo ac-

Sucres tendance calmes. On cote Java n° 12, fl 31 les 100 kilos.

Marseille, 19 janvier.

Blés. Marché calme mais tendance en faveur des vendeurs. Ventes de la journée 1,000 qtx. disp. imp. 54.89 qtx.

Tendre Azofl 26 les 100 k.

Orges. Marché calme, prix sans changement. On a vendu 2000 qtx. Berdianska pour brasserie à 14,50 les 100 k.

Maïs. Marché calme, prix sans variation. On a vendu 100 qtx. Psti à 15,50 les 100 kilos.

Cafés faibles.

Sucres calmes.

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	74 .. à	21 .. à 24 50	17 25 à 18 50
— épuré p. q.	80	.. ..	.. ..
Œilliette b. goût.	.. ..	30 .. 33 ..	16 .. .. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	81	18 .. 20 ..	16 .. .. ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	14 .. 15 ..
Lin du pays.	59 50	23	26 .. 26 ..
Lin étranger.	58	22 .. 24 ..	22 .. 24 50

Cours des Sucres et du 3/6 de Lille

DU 21 JANVIER 1882

MARCHANDISES	Cours offic.	Cours com.	Offert	Deman.
Sucre Indien 83 degrés	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — nos 7 à 9	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— en pain, 6 k. n° 1	116 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre numéro 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Indigène n°3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betteraves disponibles	58 50	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Grains disponibles	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— fin 1re qual. dispon.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— mélasse disponible.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— à livrer, premiers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'été	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 derniers.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — prochain	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Paris-Charmant artistique, Paris, 182, Boulevard St-Germain. — Le plus beau et le plus complet des journaux de modes du monde entier, met à la disposition de toutes nos lectrices, un abonnement d'essai d'un mois à l'édition coloriée pour 1,25 fr. — 3 mois, 6 fr. ; 6 mois, 11 fr. ; 12 mois, 20 fr. — A l'édition noire, 3 mois, 3,50 fr. ; 6 mois, 6,50. ; 12 mois, 12 fr.

Cette publication donne 40 pages de texte par mois, 16 aquarelles modes et forme au bout de l'année un superbe volume grand format, édition de luxe de 500 pages, 200 aquarelles, 1300 dessins divers.

Nombreux travaux coloriés, patrons imprimés et découpés. Causeries, Chroniques mondaines, romans.

Cette publication est inimitable.

Paris-Littéraire illustré, causeries, voyages, poésies, littérature, à l'usage de la famille,des lycées et écoles normales de garçons et jeunes filles.

Un abonnement à 5 francs par an, donne droit avec un supplément de 1 fr. au volume de Mme Claire de Chandeneux, « *Un Roman dans une Cave* ». — Le prix de ce volume, sous presse, est de 3,50 fr.

Le SIROP DE RAIFORT IODÉ DE GRIMAULT est populaire dans la médication des enfants, pour combattre le lymphatisme, la pâleur et la mollesse des chairs, l'engorgement des glandes du cou, les éruptions de la peau, les gourmes et la faiblesse de poitrine. Il excite l'appétit et favorise la digestion.

Mais il faut bien remarquer que le *Sirop de Raifort iodé de Grimault* est préparé à froid, que l'iode y existe à l'état de combinaison intime avec le suc des plantes, que, par conséquent, il ne faut pas le confondre avec les mélanges de sirop antiscorbutique et de teinture d'iode que donnent certains pharmaciens pour remplacer le Sirop de Raifort iodé de Grimault. La couleur, le goût, n'ont aucune analogie et l'iode s'y trouve à l'état libre. 19733

C'était hier, samedi, que s'ouvrait le magasin de broderie et lingerie du déballage de la *Ville de Nancy*, rue du Vieil-Abreuvoir, 17, à Roubaix.

[illegible]

42 Ans de Succès

20 Récompenses dont 5 Médailles d'Or

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de tête. Excellent aussi pour la toilette et les dents. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre les rhumes, refroidissemenls, grippes, etc.. etc.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Dépôt chez CHEMINADE, *Epicerie Centrale*, et dans toutes les pharmacies, drogueries, parfumeries et épiceries fines.

Se méfier des imitations. 19740

Sauvez les Enfants

sans médecines, sans purges et sans frais, p la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

M. le docteur Routh, médecin en chef de l hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les désespérés.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, juillet 1880.

Cure N° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrête immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

Cure N° 85,410. — Rue de Tunnel, (Valence, Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELISA MARTINET ALBY.

Cure N° 99,625. — Avignon, La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Cabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 4 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr., *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie Centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX